

Cambodge

- Population : 15,4 millions
 - PIB/hab. (en dollars) : 1 094
 - Monarchie constitutionnelle
 - Indice de développement humain (IDH) : 0,555 (143^e rang sur 187 pays)
 - Indice d'inégalité de genre (IIG) : 0,477 (104^e rang sur 147 pays)
 - Indice de perception de la corruption (IPC) : 21 points sur l'échelle de 0 (fort corrompu) à 100 (très peu corrompu)
 - Membre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est depuis 1999.
-
- Aucune statistique nationale sur la prostitution. Dernière estimation (2011) : de 80 000 à 100 000 personnes victimes d'esclavage sexuel.
 - Prostitution illégale et passible de 1 à 6 jours de prison, plus des amendes allant de 3 000 à 10 000 riels (0,65 à 2,1 €/0,70 à 2,83 US\$). La traite est punie de 7 à 15 ans de prison, voire de 15 à 20 ans si la victime est mineure.
 - Au moins 22 condamnations pour traite à des fins d'exploitation sexuelle en 2014, contre 10 en 2013. Les peines vont de 2 à 15 ans de prison. 12 touristes sexuels pédophiles ont été arrêtés en 2014, dont 2 ont été condamnés. 7 citoyens cambodgiens ont été condamnés pour achat de services sexuels impliquant des enfants.
 - Destination majeure pour le tourisme sexuel en provenance des autres pays d'Asie, des Etats-Unis, d'Australie, d'Afrique du Sud, et d'Europe.
 - Augmentation du trafic de mariées en direction de la Chine.
 - Plateforme d'origine, de transit et de destination des victimes de la traite en Asie du Sud Est
 - Les victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle sont originaires des zones rurales du Cambodge et du Vietnam.
 - Pays de destination des victimes de traite : Chine, Malaisie, Thaïlande, Indonésie.

Le Cambodge est aujourd'hui encore particulièrement touché par les phénomènes de commerce sexuel qu'ils soient transnationaux, ou purement nationaux. L'histoire du Cambodge a eu une incidence déterminante sur le développement de l'exploitation sexuelle dans le pays, en devenant rapidement un concurrent des Philippines et de la Thaïlande (*Fondation Scelles*, 2013). Avec une population encore très jeune, environ un tiers de la population aurait moins de 18 ans et 275 000 nouveaux travailleurs chaque année, le nombre de chômeurs reste élevé (*ONU DC*, 2014). La pauvreté et les inégalités sont très fortes, largement accentuées par la crise économique mondiale depuis 2008 (le Cambodge comptant parmi les pays les plus pauvres du monde). Les trois-quarts de la population vivent autour ou en-dessous du seuil de pauvreté. A cause du manque d'opportunités professionnelles, 73,48 % de la population cambodgienne migrent d'une région à l'autre ou vers l'étranger, ce qui

accentue les vulnérabilités (ONUDC, 2012). La situation au Cambodge en matière d'exploitation sexuelle a donc énormément évolué ces dernières décennies. Un rapport de 2011 mentionnait que 80 000 à 100 000 personnes étaient victimes d'esclavage sexuel alors qu'en 2002, elles n'étaient que 20 000 dont 2 488 victimes potentielles de traite.

L'omniprésence des formes d'exploitation sexuelle alimentée par une corruption endémique

Région à la fois d'origine, de transit et de destination des victimes du commerce sexuel, le Cambodge est une plaque tournante des réseaux de traite. Les victimes cambodgiennes sont principalement exploitées dans les pays voisins comme la Chine. Le trafic de mariées est particulièrement développé. Ces dernières années, on recense de très nombreuses arrestations de personnes faisant passer des Cambodgiennes en Chine pour les marier à des Chinois prêts à payer. Ce commerce concerne tout autant les femmes majeures (*The Cambodia Daily*, 22 janvier 2015) que les filles mineures (*The Cambodia Daily*, 26 mai 2015), comme en attestent les nombreuses arrestations de trafiquants de mariées par les autorités cambodgiennes. Les victimes étrangères exploitées au Cambodge ou en transit pour entrer en Thaïlande et en Malaisie, sont très majoritairement des femmes d'origine vietnamienne. Il est communément admis que les Vietnamiens constituent la minorité ethnique la plus représentée au Cambodge (*Lainez*, juin 2011).

De nombreuses femmes et jeunes filles cambodgiennes et vietnamiennes issues des zones rurales viennent dans des bordels à Phnom Penh, Siem Riep, Sihanoukville, Koh Kong, Poipet et Battambang. Elles sont de plus en plus présentes dans les *beer gardens*, salons de massage, karaokés, bars et lieux non commerciaux. La plupart peuvent subir plusieurs formes d'exploitation, simultanément ou successivement (exploitation sexuelle, travail forcé, mariage forcé, servitude domestique...) (*Comité des droits de l'enfant*, 26 février 2015).

Les clients de la prostitution cambodgienne sont majoritairement des nationaux, des locaux, et viennent ensuite les étrangers, principalement occidentaux. Parmi ces derniers, la proportion des touristes ayant déjà été condamnés pour des actes du même ordre dans leur pays d'origine est importante (*APLE Cambodia*, février 2014¹).

Le tourisme sexuel pédophile au Cambodge s'est amplifié suite au renforcement des mesures répressives adoptées par les Philippines et la Thaïlande pour lutter contre ce phénomène. Les enfants font l'objet d'exploitation de façon clandestine, individuelle ou en bande organisée, au sein d'établissements de loisirs (karaokés...).

La vente de la virginité des jeunes filles des bidonvilles continue de se développer de manière très organisée (*Fondation Scelles*, 2012). Des « courtiers » achètent à des parents la virginité de leurs enfants. Ils trouvent de riches clients cambodgiens, chinois, thaïlandais, qui vont parfois jusqu'à demander un certificat de virginité. Le Cambodge peine à réprimer ce phénomène, comme le souligne le dernier rapport du *Comité des droits de l'enfant* (CDE) de 2015. Le Comité dénonce une augmentation des abus sexuels de touristes au sein des orphelinats, voire au sein même d'institutions d'aide aux enfants (ONGs...).

Selon le Rapport global sur la traite des êtres humains de l'*Office des Nations Unies contre la drogue et le crime* (ONUDC), les trafiquants d'Asie Pacifique sont autant des femmes que des hommes. Les réseaux organisés sont nationaux ou régionaux (*UNODC*,

2014). Le développement des réseaux est facilité par la corruption endémique au Cambodge. Certains agents diplomatiques et membres des forces de police cambodgiens sont impliqués dans le transfert des femmes vietnamiennes vers la Thaïlande et la Malaisie. L'échec des rares tentatives de répression ne permet pas d'envisager sérieusement une amélioration de la lutte contre la corruption. C'est ainsi qu'un ancien chef du Département anti-traite et de protection des mineurs de la police municipale de Phnom Penh, mis en cause pour des infractions relatives à la traite, a été acquitté en novembre 2013 par la Cour Suprême (*U.S. Department of State*, juin 2014).

Un corpus normatif solide/cohérent pour une répression imparfaite

Le Cambodge a adhéré à de nombreuses conventions et s'est doté de lois pour lutter contre la traite des êtres humains. Le pays a ratifié le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Il a institué une loi en 2008 sur la suppression de la traite et l'exploitation sexuelle grâce à 12 incriminations couvrant toutes les formes de traite. Ayant ratifié la majorité des instruments internationaux en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle et la traite à des fins d'exploitation de la prostitution, le gouvernement a mis en place des plans d'action pour l'application effective de ces textes juridiques (*Comité des droits de l'enfant*, 26 février 2015).

Le Département d'État américain estime cependant que la politique gouvernementale en la matière ne répond pas aux standards minimaux internationaux en matière de lutte contre la traite, et classait, en 2015, le Cambodge dans la catégorie 2 de la liste de surveillance (Tier 2 Watch List) soulignant un déclin manifeste de l'efficacité de la répression. Si seulement 10 condamnations pour traite à des fins d'exploitation sexuelle ont été recensées en 2013, elles se sont élevées à 22 en 2014, ce qui montre que le Cambodge a pris en compte ces observations (*U.S. Department of State*, juin 2014).

L'observation de l'absence d'évolution, et plus encore d'une baisse substantielle du nombre de condamnations des trafiquants, avait mené à un réel constat d'impunité. Certaines condamnations pour traite infligent des peines plutôt légères et aménagées, comme le montre une condamnation à 16 mois de prison pour traite commuée en 4 mois (*The Cambodia Daily*, 29 janvier 2015). En matière de compétences et d'investigations, les policiers ne peuvent pas mener des infiltrations dans les enquêtes concernant des incriminations de traite car, la loi n'étant pas claire sur ce point, les juges considèrent les preuves acquises par infiltration comme irrecevables (*U.S. Department of State*, juin 2014). Par ailleurs, l'identification des victimes de traite et d'exploitation sexuelle est particulièrement déficiente et en baisse ces dernières années, passant de 497 victimes de traite identifiées en 2011, à 297 en 2012 et à 76 en 2013 (*ILO*, 2015).

La prostitution est illégale au Cambodge. La *Law on suppression of human trafficking and sexual exploitation* de 2008 prévoit des peines allant de 1 à 6 jours d'emprisonnement et une amende de 3 000 à 10 000 riels (0,65 à 2,1 €/070 à 2,83 US\$). Les personnes prostituées sont donc arrêtées pour prostitution, trouble à l'ordre public et à la sécurité de la société... Environ 15 % des personnes prostituées à Phnom Penh déclarent avoir été arrêtées au moins une fois dans les douze derniers mois (*National AIDS Authority*, 7 avril 2014).

En matière de tourisme sexuel pédophile, il est manifeste que les mesures nécessaires manquent. En effet, on constate que plus de 90 % des abuseurs sexuels sur mineurs mis en cause ont déjà été condamnés dans leur pays d'origine (*APLE Cambodia*, février 2014).

Double vulnérabilité des victimes d'exploitation sexuelle: Portrait d'un état de santé à bout de souffle

Environ 14 % des personnes atteintes du VIH/Sida sont des personnes prostituées. Dans les années 90, au sortir de trente années de conflits, le Cambodge était l'un des pays les plus touchés par le virus, avec 60 % de personnes prostituées atteintes du VIH/Sida (*Study in Gender and Sexuality*, 2014). Le pays conduit donc depuis une vingtaine d'années d'importantes politiques en matière de prévention du VIH/Sida et d'éducation aux risques. En 1999, apogée de l'épidémie, le Premier ministre a mis en place une politique "*100% use condoms policy*" (politique de l'utilisation systématique du préservatif), qui a permis aux bordels d'avoir leur propre stock de préservatifs sans craindre d'être arrêtés ou poursuivis (*The Cambodia Daily*, 26 juin 2014). Cette décision a porté ses fruits puisque le taux d'adultes atteints du VIH/Sida a diminué de plus de 50 % de 2001 à 2012 (*UNAIDS*, novembre 2013).

Selon l'ONUSida, les lois actuelles cambodgiennes de lutte contre la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle peuvent être des freins à la prévention du VIH/Sida. Cette analyse a été débattue par les acteurs institutionnels cambodgiens dès 2011. Avec le passage d'une organisation de la prostitution totalement clandestine à une organisation plus « institutionnelle » au sein de salons de massage, bars à karaoké..., les policiers ont commencé à considérer la possession de préservatifs comme preuve d'une transaction illégale d'exploitation sexuelle (*The Cambodia Daily*, 26 juin 2014). Le ministre de la Justice a publié en 2013 une note explicative prescrivant clairement aux institutions policières et judiciaires de n'accorder aucune valeur probatoire à la possession de préservatifs (*Ministry of Justice of the Kingdom of Cambodia* 2013). Cependant, cette note ne semble pas être appliquée (*The Cambodia Daily*, 26 juin 2014) par les autorités locales. Ainsi, les clients et les personnes prostituées préfèrent ne plus utiliser de préservatifs par peur d'être arrêtés. On peut en outre regretter que les politiques de prévention ne visent pas particulièrement les personnes prostituées ("*entertainment workers*") en tant que telles (*National AIDS Authority*, 7 avril 2014).

Entre volonté publique et efficacité privée

Le CDE, dans son rapport de février 2015, constate l'insuffisance des mesures de mise en œuvre de la protection et de la prévention des enfants contre les crimes visés par le *Protocole facultatif à la Convention concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants*, particulièrement en matière de lutte contre la pornographie impliquant des enfants. Le Comité rappelle la nécessité de réviser la loi anti-traite pour clarifier et mieux criminaliser cette infraction (*The Cambodia Daily*, 6 février 2015) qui est visée par l'article 41 de la loi de 2008. Créé en 2009, le Comité gouvernemental contre la traite a également adopté un nouveau plan d'action pour la période 2014-2018

annonçant une hausse du budget alloué au Comité et l'élargissement de son personnel (*The Cambodia Daily*, 11 février 2015). Le gouvernement a adopté un projet, à l'essai dans deux provinces, sur des lignes de conduite d'un système d'identification des victimes parmi les groupes vulnérables. Ce programme est d'une importance capitale au regard de la pluralité d'institutions publiques et privées, compétentes dans la collecte de données sur les victimes d'exploitation, mais aux moyens peu performants (UNODC, 2012). Le gouvernement tente également de sensibiliser ses différents agents diplomatiques et attachés diplomatiques en intensifiant la formation anti-traite.

Les ONGs ont une place non négligeable dans la lutte contre l'exploitation sexuelle au Cambodge. L'association *End child prostitution, child pornography and trafficking of children for sexual purposes* (ECPAT), qui lutte contre l'exploitation sexuelle et commerciale des enfants, est un partenaire privilégié d'organes officiels (dont la *United Nations Inter-Agency Project on Human Trafficking-UNIAP*) développant la collaboration avec le gouvernement, particulièrement en matière de collectes de données (UNODC, 2012). Tous les abris et toutes les structures d'accueil des victimes, à une exception près, dans la ville de Poipet, sont gérés par des ONGs enregistrées au *Ministry of Social Affairs, Veterans and Youth Rehabilitation* (MOSVY). On compte 35 centres d'hébergement pour victimes de traite, et plus de 200 ONGs offrant tous types de prise en charge aux victimes qui leur sont envoyées par d'autres associations ou par la police.

Cependant, aucun centre d'hébergement n'accueille les hommes adultes victimes de traite et les "ladyboys" (transgenres), qui sont très peu pris en charge par les ONGs, encore victimes d'une croyance persistante selon laquelle les victimes de traite sont uniquement des femmes et des enfants.

Sources

- Action Pour Les Enfants (APLE) Cambodia, *Investigating travelling child sex offenders - An Analysis of the Trends and Challenges in the Field of Child Sexual Abuse and Exploitation in Cambodia*, février 2014.
- Busza J. R., « Prostitution and the Politics of HIV Prevention in Cambodia: A Historical Case Study », *Study in Gender and Sexuality*, Vol.15, Issue 1, 2014.
- Comité des droits de l'enfant, Nations Unies, *Convention relative aux droits de l'enfant, Observations finales concernant le rapport soumis par le Cambodge en application du paragraphe 1 de l'article 12 du Protocole facultatif à la Convention relative des droits de l'enfant, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants*, CRC/C/OPSC/KHM/CO/1, 26 février 2015.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution*, 2013.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution*, 2014.
- Fondation Scelles, Charpenel Y. (sous la direction), *Exploitation sexuelle - Prostitution et crime organisé*, Ed. Economica, Paris, 2012.
- International Labour Office (ILO), *Application of International Standards 2015 (I) - Report of the Committee of Experts on the Application of Conventions and Recommendations (CEACR)*, Report III (Part 1A), ILC.104/III(1A), International Labour Conference, 104th Session, Geneva, 2015.

- Joint United Nations Programme on HIV/AIDS (UNAIDS), *Global report: UNAIDS report on the global AIDS epidemic 2013*, novembre 2013.
- Lainez N., *Transacted Child and Virginity: Ethnography of Ethnic Vietnamese in Phnom Penh*, Alliance Anti-Trafic, Research Report n°2, juin 2011.
- Ministry of Justice of the Kingdom of Cambodia, *Explanatory Notes for the Law on the Suppression of Human Trafficking and Sexual Exploitation*, UNICEF, 2013.
- Mueller C., « UN: Child sex, pornography still widespread », *The Cambodia Daily*, 6 février 2015.
- Narim K., Consiglio A., « Fluting orders: police uses condoms as evidence », *The Cambodia Daily*, 26 juin 2014.
- National AIDS Authority (The), *Cambodia Country Progress Report - Monitoring Progress towards the Targets of the 2011 UN Political Declaration on HIV and AIDS*, 7 avril 2014.
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), *Global report on trafficking in persons*, novembre 2014.
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), *Victim Identification Procedures in Cambodia – A brief study of human trafficking victim identification in the Cambodia context*, 2012.
- Ouch S., « Court Hears 3 Chinese Charged With Trafficking », *The Cambodia Daily*, 26 mai 2015.
- Pisey H., « Lawyer Blasts Light Sentences for Prostitution Ringleaders », *The Cambodia Daily*, 29 janvier 2015.
- Sokhean B., « Three Arrested for Trafficking Cambodian Brides to China », *The Cambodia Daily*, 22 janvier 2015.
- Sovuthy K., Brito M.P., « Government Anti-Trafficking Committee Announces Reform », *The Cambodia Daily*, 11 février 2015.
- U.S. Department of State, *Trafficking in Persons Report*, juin 2014.